



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général du Gouvernement
Direction des services
administratifs et financiers

La Secrétaire générale du Gouvernement

- 5 8 3 / 2 3 / SG

Paris, le **17 JUIL. 2023**

Décision du

portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme budgétaire 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale »

La Secrétaire générale du Gouvernement, responsable du programme 158,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 70 ;

Vu le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, portant désignation des ministres bénéficiaires des crédits ouverts par la loi de finances pour 2023 ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2023 portant désignation du responsable de la fonction financière ministérielle et des responsables des programmes budgétaires relevant des services de la Première ministre (rectificatif) ;

Vu la décision du 15 juin 2018 du Secrétaire général du Gouvernement portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programmes et des unités opérationnelles pour le programme budgétaire 158.

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels de programmes et des unités opérationnelles du programme budgétaire budgétaire 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », placé en application de l'arrêté du 15 mai 2023 susvisé sous

la responsabilité de la secrétaire générale du Gouvernement, sont désignés conformément au tableau figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

Les dispositions de la décision du 15 juin 2018 sont abrogées.

Fait le **17 JUIL. 2023**



Claire Landais

Budgets opérationnels de programme (BOP) et unités opérationnelles (UO) du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale »

ANNEXE

	Code alphanumérique	Intitulé du BOP Description de l'UO	Responsable du BOP Responsable de l'UO
BOP	0158-CAPC	Indemnisations	Directeur des services administratifs et financiers de la Première ministre
UO	0158-CAPC-CHT2	Hors Titre 2	Directeur de la CIVS
UO	0158-CAPC-CIND	Indemnisations	Sous-directrice de la programmation et des affaires financières (DSAF)
UO	0158-CAPC-CMAD	Mises à disposition	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO	0158-CAPC-CT2H	Titre 2 HPSOP	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO	0158-CAPC-CT2P	Titre 2 PSOP	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO	0158-CAPC-EDEF	Dépenses à l'étranger	Directeur de la CIVS